

REGLEMENT PARTICULIER

15^{ème} édition du tournoi Nationale de Doubles



« Des Dombes »



Les 11 & 12 mars 2023

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du 23 février 2023. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « -N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12 » et non compétiteurs (NC).
3. Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
4. Les catégories « Jeunes » soit les Minimes, Cadets et Juniors peuvent participer à cette 15^{ème} édition nationale de doubles des Dombes.
5. Le Juge-Arbitre sera : M. Gildas PERCHE du club de BRON (BEB69). Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club. Le GEO sera M. David BREDY du club organisateur.
6. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton et de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours, N° de dossier POONA :2202584
7. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements) A envoyer par mail : tournoibdccb01@gmail.com et à BDCC 01 David BREDY, 15 chemin des osiers 01800 Joyeux.
8. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 11 mars 2023 dans les séries « N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC » et les doubles mixtes le dimanche 12 mars 2023 dans les séries « N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués en poules avec 2 sortants dans la mesure du possible.
9. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points chacun.
10. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon le CPPH.
Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.
Un joueur(euse) classé(e) NC ou P12 ne peut pas jouer avec un joueur(euse) classé(e) D9 ou plus dans un tableau. (art 3.2.15 du RGC)
Un joueur(euse) classé(e) P11 ne peut pas jouer avec un joueur(euse) classé(e) D7 ou plus dans un tableau. (art 3.2.15 du RGC)
Une paire P10/P12 est limité à un tableau P10 (art 3.2.15 du RGC)
Il n'est pas possible d'inscrire des paires (NC/D9), (P12/D9), (P11/D7) (art 3.2.15 du RGC)
11. Des tableaux par discipline seront créés afin de garantir un niveau cohérent dans chaque série.
12. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux. Le montant de l'inscription s'élève à 18 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux.
13. Le mode d'inscription et de paiement se fera façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par chèque bancaire ou par virement.
14. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente au stand de notre partenaire « Babolat de grade 3 ».
15. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage .
16. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
17. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
18. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
19. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu.
20. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
21. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler à la table de marque et au Juge-Arbitre et ce dernier leur indiquera un horaire maximum de retour.
22. Les organisateurs en accord avec du Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition
23. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute » en jeu et « let » 2 fois au service .Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les fils seront comptés « let » en jeu et au service.
24. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers technique maximum par demi-terrain.
25. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
26. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
27. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 21 février 2023. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le jeudi 23 février 2023.
28. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 23 février 2023 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien .
29. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
30. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
31. Le Badminton Club Châtillon-sur-Chalaronne décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
32. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
33. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier

